



Choisy-le-Roi, le 1<sup>er</sup> mars 2017

Monsieur Laurent Diez  
Secrétaire général

à

Madame Catherine GAUDY  
Directrice générale des ressources humaines  
ministère de l'éducation nationale et de  
l'enseignement supérieur et de la recherche  
72, rue Regnault  
75243 PARIS CEDEX 13

NOS REF. : LD/AC/SA N°688/2017

Objet : Dysfonctionnements groupe de travail ITRF Rectorat de Caen

Madame la Directrice générale,

Le SNPTES vient de prendre connaissance de la position du rectorat de Caen, concernant les propositions de promotions par listes d'aptitude en 2017, qui pour la seconde année consécutive, ne tient pas compte des droits des personnels. Manifestement, les interventions de l'an passé n'ont pas eu d'effet.

Monsieur Collin, Secrétaire général adjoint - Directeur des ressources humaines ouvre la séance en indiquant : « *Que le nombre de dossiers remontés dépendrait du nombre de postes vacants* ».

Le 26 janvier, Madame Le Gal, Secrétaire générale avait pourtant annoncé « *une bonne nouvelle* », en indiquant que « *cette année il y aurait des propositions d'avancement* ».

En fait de propositions, cela se limite à une proposition par corps pour les techniciens, les ingénieurs d'études, les ingénieurs de recherche et aucune pour le corps des assistants ingénieurs. Ainsi, c'est l'ensemble des ingénieurs et personnels techniques promouvables des lycées, collèges et des services académiques qui sont lésés par cette posture du rectorat de Caen.

Les représentants de la direction ont indiqué lors du groupe de travail qu'ils « *entendent bien nos doléances, mais refusent de proposer des dossiers au risque de ne pas pouvoir accepter la promotion faute de poste vacant...* ». Force est de constater que la note de service n° 2016-169 du 21-11-2016 n'est toujours pas appliquée dans cette académie.

Compte tenu de la difficulté des personnels à faire valoir leurs droits à concourir pour une promotion au choix par inscription sur une liste d'aptitude, le SNPTES vous demande de bien vouloir sommer l'académie de Caen de respecter le droit des personnels ITRF et de réunir de nouveau de groupe de travail académique, afin de classer plus de dossiers et notamment de faire des propositions d'accès au corps des assistants ingénieurs.

Soyez certaines que si cette dernière tentative est un échec, le SNPTES utilisera tous les moyens légaux pour faire entendre la voix des personnels qu'il représente.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Secrétaire général,

Laurent DIEZ

